



CENTRE PROVISOIRE D'HÉBERGEMENT

MISSION :

Accueillir, héberger et accompagner vers l'autonomie les publics qui ont obtenu une protection internationale (réfugiés ou protections subsidiaires), sortants des dispositifs dédiés de l'asile (CADA, HUDA, PRAHDA) et plus particulièrement en matière de santé, logement et insertion professionnelle, grâce à un travail sur la levée des freins (linguistiques, mobilité, formation...).

CAPACITÉ ET IMPLANTATION :

Ce dispositif d'une capacité de 50 places conventionnées a été ouvert progressivement à partir du 1^{er} juin 2018. Notre parc permet d'accueillir 55 personnes afin d'optimiser le taux d'occupation.

| Territoire NORD / OUEST : 18 places | | | |
|-------------------------------------|----------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Localités | Montceau-les-Mines | Blanzy | Le Creusot |
| Nb de pl. | 10 (3 logements) | 3 (1 logement) | 5 (2 logements) |
| Territoire SUD : 32 places | | | |
| Localités | Mâcon | Cluny | Ameugny |
| Nb de pl. | 23 (9 logements) | 4 (3 logements) | 5 (1 logement) |
| Territoire EST : 5 places | | | |
| Localités | Louhans | | |
| Nb de pl. | 5 (1 logement) | | |

FINANCEMENT :

DDETS via le BOP 104 "Intégration et accès à la nationalité française" avec un prix de journée de 28,01€/j/pers.

Données quantitatives

Accompagnements en 2025 :

Nous avons accompagné **88 personnes** (contre 80 en 2024) dont **39 personnes isolées** et **7 ménages** avec enfants (couple ou familles monoparentales). Les **hommes isolés** représentent **44 %** de personnes accompagnées, ce qui correspond au public accueillis en CADA / HUDA. Ce pourcentage reste stable d'une année à l'autre (46 % en 2024).

Entrées :

38 personnes sont entrées sur le dispositif en 2025. Les chiffres sont sensiblement les mêmes que l'année précédente (4 familles soit 19 personnes et 19 isolés).

Sorties :

Parallèlement à ces entrées, **28 ménages** ont quitté le dispositif soit **39 personnes** (3 familles et 24 isolés). Parmi elles, 8 ménages (16 personnes), soit **41 %**, ont accédé à un logement autonome dans le parc privé ou social.

6 ménages ont bénéficié **parallèlement** d'une mesure **AVDL** et **3** ont intégré le dispositif **AGIR**. Les autres sorties ont été relayées par les services sociaux de secteur afin de sécuriser les parcours.

4 personnes ont intégré une **résidence sociale** ou une **pension de famille** et un **ménage** a accédé à un logement via **l'intermédiation locative**. Par ailleurs, 12 personnes ont trouvé des solutions d'hébergement auprès de leur entourage, tandis que 3 personnes ont quitté le dispositif sans donner de nouvelles.

Taux d'occupation :

Le **taux d'occupation** est de **103 %**, soit supérieur à celui de l'année 2024 (95 %), et est réparti comme suit sur chaque territoire :

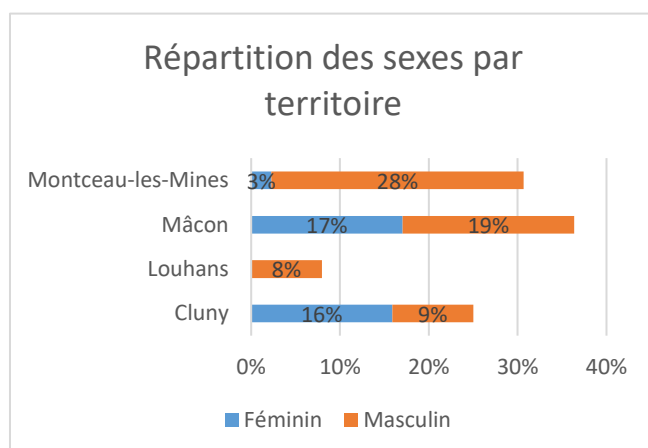
| Territoire | Conventionnement | Nombre de journées théoriques | Nombre de journées réalisées sur 2025 | Taux occupation |
|--------------|------------------|-------------------------------|---------------------------------------|-----------------|
| Cluny | 10 | 3 650 | 3 545 | 97,12 % |
| Mâcon | 17 | 6 205 | 7 955 | 128,20 % |
| Louhans | 5 | 1 825 | 1 870 | 102,47 % |
| CUCM | 18 | 6 570 | 6 286 | 95,68 % |
| TOTAL | 50 | 18 250 | 18 813 | 103,08 % |

Le turn-over du CPH est de 77 %.

Pour optimiser le délai d'accueil et limiter les refus d'orientation, nous avons poursuivi les efforts d'information auprès des opérateurs concernant la ville d'accueil ainsi que les services de proximité. En effet, la notification d'orientation OFII mentionne l'adresse administrative du CPH (Mâcon) et non la commune du logement disponible. Cela impliquait régulièrement un refus d'intégrer le CPH une fois sur place. Le fait d'être radié de la liste d'attente en cas de refus ne change en rien le positionnement des BPI car ils ne veulent pas être délocalisés. Les mises à jour obligatoires tous les 2 mois des dossiers de demande CPH permettent de s'assurer de la conformité du projet du BPI et garantie l'acceptation de la place où qu'elle soit.

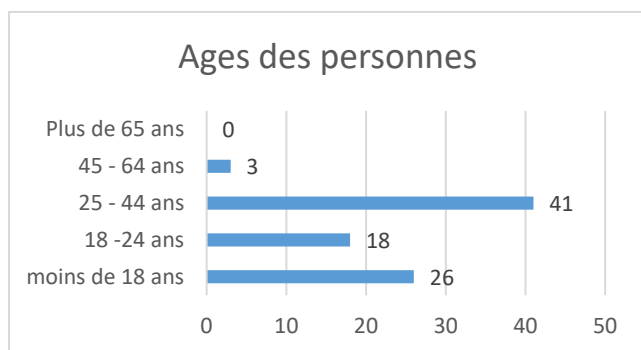
Données démographiques :

Répartition des sexes par territoire :



Tout comme l'année précédente, nous avons accueilli une majorité de personnes de **sex masculin (64 %)** dont **43 majeurs hommes**. Les **femmes** représentent **36 %** dont **21 majeurs**. Nous adaptons nos typologies en fonction des besoins et des demandes de l'OFII en fonction du flux migratoire. Par suite d'une de leur demande, nous adaptons nos colocations masculines en féminines car la tendance commence à s'inverser.

Répartition des âges :



Sur les 88 personnes accompagnées les **mineurs** représentent **29,50 %** des personnes accompagnées contre 26 % l'année précédente.

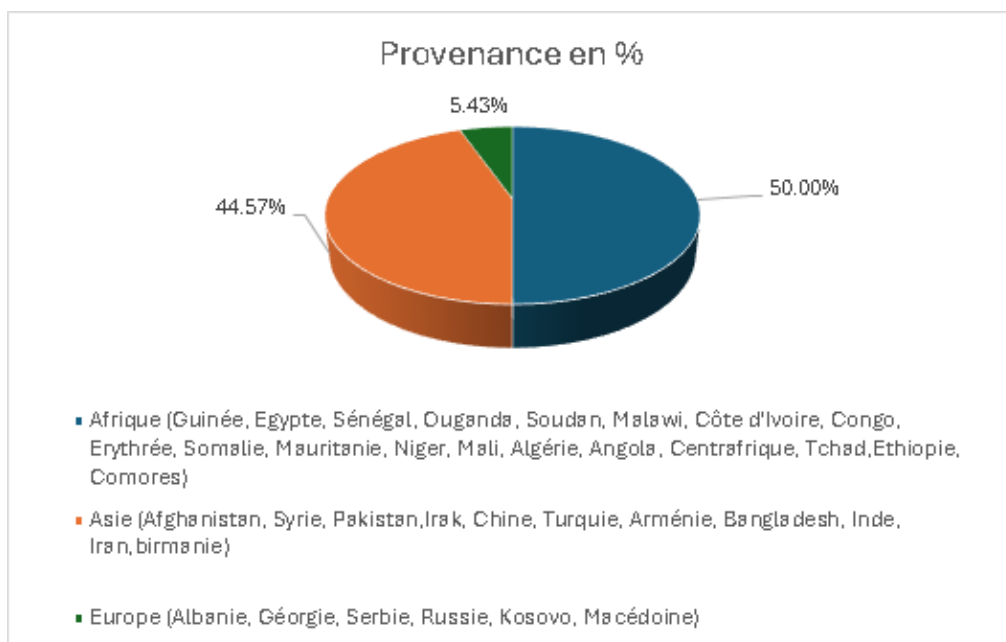
20,50 % sont âgés de **18 à 25 ans** contre 39 % en 2024. Être âgés de moins de 25 ans complexifie grandement l'accompagnement puisque ces jeunes adultes n'ont pas accès au RSA.

Ils traversent donc forcément une période plus ou moins longue sans aucun revenu. Le service mobilise des fonds de secours pour répondre aux situations d'urgence, mais ceux-ci demeurent insuffisants pour couvrir l'ensemble des besoins des personnes accompagnées.

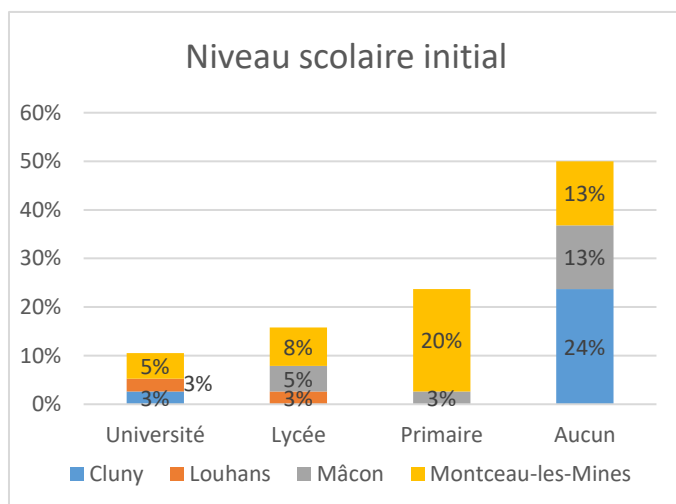
Répartition par nationalité :

16 pays étaient représentés en 2025. Les **Afghans** restent **majoritaires (27,30 %)**, suivi de **l'Ethiopie (14,80 %)** et de **la Somalie (11,40 %)**. De nombreux afghans parviennent encore à venir en France. Ils sont pour la plupart passés par l'Iran avant de rejoindre l'Europe. Nous notons de nouvelles nationalités qui arrivent en écho de leur situation géopolitique :

- **L'Egypte** traverse une crise économique qui a pour conséquence pour la population un appauvrissement massif et des tensions sociales ;
- La **Russie** en lien avec la guerre contre l'Ukraine et les risques de sanctions si refus de prendre partie prenante au conflit. La population est confrontée à un climat de guerre, de contrôle politique et d'incertitude économique ;
- La **Chine** est globalement stable matériellement, mais avec moins de libertés et des inquiétudes économiques croissantes.



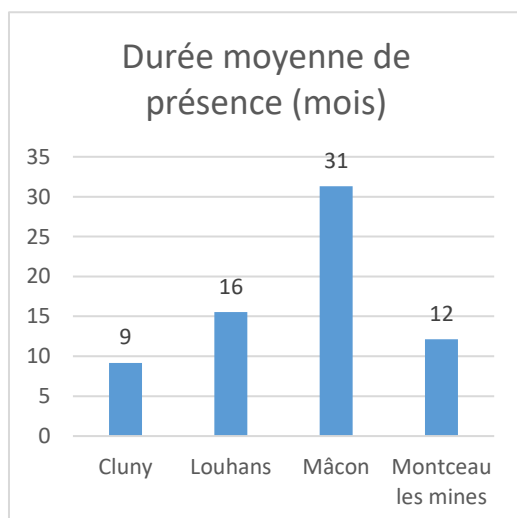
Niveau scolaire :



Ce graphique met en avant la **non-scolarisation pour 50 % du public accompagné**. Ce constat a une incidence directe sur l'acquisition du niveau A1 et sur l'insertion professionnelle qui s'en verra que complexifiée. On note cependant **11 %** de personnes ayant un **niveau universitaire**, chose inexistante l'année dernière et à hauteur de 4 % en 2023.

Une **majorité de personnes** présente sur le CPH est donc soit **analphabète**, soit **illettrée**, ce qui rend plus complexe l'apprentissage d'une nouvelle langue. La maîtrise de la langue reste un facteur important pour l'autonomisation des personnes accompagnées (lecture / réponse au courrier, maîtrise des applications pour les démarches administratives...).

Durée moyenne de présence en mois des ménages sortis en 2025 :

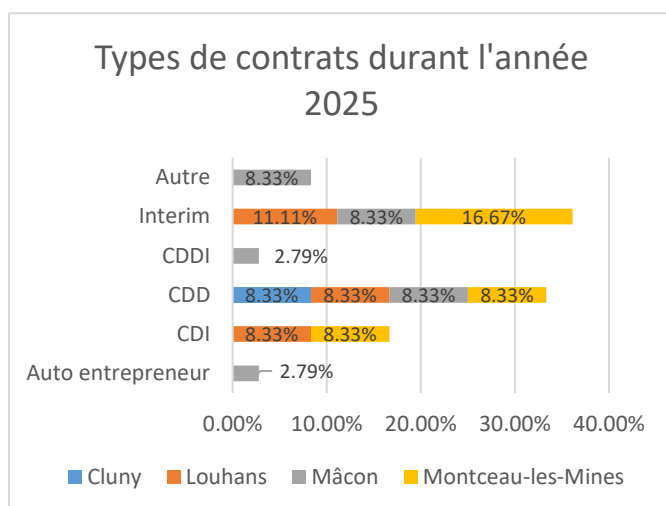


Les ménages qui ont quitté le CPH en 2025 sont restés en **moyenne 17 mois** soit une **augmentation de 5 mois en comparaison de l'année précédente**. Ces durées peuvent varier sur les territoires en fonction du public. Cette moyenne dépend du niveau d'autonomie des BPI, de l'apprentissage du français et de la tension du logement sur les différents secteurs. De plus, plusieurs BPI accueillis n'avaient toujours pas signé leur CIR ce qui freine d'autant plus le travail d'insertion et le délai de sortie.

La **durée minimale** est de **39 jours** pour un **isolé** qui a changé de projet. La **durée maximale** est de **4 ans et 2 mois** pour une **famille de 6 personnes** qui était peu autonome et pour laquelle il a été complexe de trouver un logement adapté.

Au **31 décembre 2025**, 50 BPI étaient présents dont **15 au-delà de cette durée réglementaire**, 11 hommes ou femmes isolés et une famille monoparentale et ses trois enfants du fait de problématiques administratives ou de ressources principalement.

Activités des adultes accompagnés :



Sur les **54 majeurs** accueillis courant 2025, **28 ont signé un ou plusieurs contrats de travail** soit **51,80 %** ont intégré une activité économique sous différentes formes. 39 contrats ont donc été signés dont 1/3 des personnes qui a cumulé jusqu'à 2 contrats sur leur durée de prise en charge CPH.

36,11 % sont en intérim, ce qui leur permet d'obtenir des ressources mais les durées de contrats restent précaires. Si cette solution permet de rentrer dans la vie active, il est nécessaire d'avoir à minima 6 mois d'activité pour prétendre à l'ARE et ainsi déposer une DLS.

26 majeurs sont restés **sans emploi** car poursuivent leurs cours de français obligatoires dans le cadre de CIR ou n'ont pas acquis un niveau de français suffisant pour être employable.

Un homme isolé a créé son auto-entreprise afin de réaliser du **nettoyage de voiture dans un garage automobile** avec qui il a un partenariat.

La **majorité du public** accompagné s'oriente vers des métiers du secteur du **bâtiment**, de la **logistique** ou de **l'agriculture**. Plus à **la marge**, nous avons des personnes qui travaillent dans la **restauration**.

On note également **16 jeunes** qui ont été **accompagnés** durant cette année par les **différents dispositifs de la Mission Locale**. La mobilisation des dispositifs de la Mission Locale (CEJ, PACEA, PIAL) a permis de soutenir les jeunes dans leur parcours d'insertion grâce à un accompagnement renforcé, un accès à certaines ressources financières et des actions favorisant l'orientation et l'accès à l'emploi.

Le **travail de partenariat** est ici **indispensable**. Au sein de l'association Le Pont, le SICEF est une source d'information capitale.

Données qualitatives

Événements marquants en 2025 :

Tout comme les années précédentes, la sortie des personnes en 12 mois de CPH très souvent impossible et les problématiques rencontrées sont similaires sur les 4 territoires :

Apprentissage du français :

Ces dernières années les orientations se sont faites plus rapidement des structures du Dn@ vers le CPH après l'obtention du statut. Les heures de cours de français se font donc durant le séjour en CPH. Ce phénomène nous oblige à décaler l'accession à une formation ou un emploi car les personnes accueillies manquent de disponibilité. Les personnes sont pour la plupart au commencement de leurs cours de français. Lorsqu'on arrive à l'issue de la prise en charge initiale, les personnes viennent parfois tout juste d'atteindre le niveau A1, à l'oral. Pour l'écriture et la lecture, la formation OFII de 600h censée répondre aux problématiques de l'illettrisme ou l'analphabétisme ne semblent pas vraiment répondre aux besoins. En effet, nous remarquons que de nombreuses personnes ont progressé dans la pratique de la langue française mais ne parviennent pas à réaliser des démarches administratives simples en autonomie.

La mise en place de FRELLO depuis octobre 25 pour l'apprentissage du français met en avant de nombreuses difficultés et ne semble pas répondre aux besoins du public accompagné. L'application nécessite l'équipement individuel de matériel numérique et un accès wifi pour réaliser les cours français.

Du fait de l'addiction aux réseaux sociaux qui touche également nos publics, il leur est difficile de rester concentré et assidu sur leurs cours. Un formateur qui stimule la compréhension et la participation reste indispensable pour cet apprentissage, accélérer leur progression et de fait leur insertion.

La disparition de plusieurs lieux de formations en présentiel rend difficile le déplacement. En effet, nos publics ayant de faibles ressources, voir aucune pour les moins de 25 ans, ne peuvent pas toujours se rendre sur site notamment en fin de mois.

Notre formateur FLE intervient (1 jour / semaine) en complément des cours dispensés dans le cadre du CIR, essentiellement à Cluny et Montceau-les-Mines, secteur où il y a plus de besoins. 2 groupes par semaine de 2H30 sur chaque site permet d'optimiser l'apprentissage linguistique. Le turnover des groupes se fait en fonction des disponibilités, de l'assiduité ou non des apprenants et de l'évolution du parcours d'intégration professionnel des BPI.

L'adaptation au style d'apprentissage de chaque apprenant et leur mise en confiance sont à la base des sessions proposées : beaucoup de travail oral, mises en situations rencontrées dans la vie réelle, travail morpho-syntaxique en parallèle ou découverte de l'écriture et de la lecture pour les analphabètes.

Le travail en binômes ou en trio est très profitable : il permet à chacun de prendre confiance en soi pour parler, se corriger et ainsi progresser pour et communiquer en français.

Nous testons actuellement Basic X, nouvelle application d'apprentissage FLE, sur un échantillon de BPI afin de vérifier l'efficacité de cet outil. Cette application permet un accès à des cours de français sans nécessité d'avoir un réseau internet. Il reste cependant toujours difficile de maintenir la motivation à distance.

La garde d'enfants :

Les familles monoparentales peinent toujours à trouver des places en crèches pour leurs enfants. Elles sont donc moins disponibles pour les cours de français ou l'accession à un emploi.

L'accès au logement :

La captation de petits logements reste difficile, le parc de bailleurs sociaux est en pénurie. La captation de logements auprès des bailleurs privés reste particulièrement difficile du fait du niveau des ressources et du dépôt de garantie via le FSL qui n'est pas accepté.

Les moins de 25 ans commencent à avoir des ressources assez tard dans l'accompagnement (ils ne peuvent pas bénéficier du CEJ tant que les cours de français ne sont pas terminés et la Mission Locale exige qu'ils parlent français pour pouvoir suivre les ateliers obligatoires du CEJ). La demande de logement se fait donc plus tardivement dans l'accompagnement, régulièrement après les 12 mois d'accompagnement.

L'ameublement est un élément qui peut également venir freiner la sortie du CPH. Lorsque les personnes obtiennent un logement autonome, il est souvent nécessaire de faire des demandes d'aides financières pour l'achat de meubles et électroménagers, qui prennent du temps. Pour le prêt CAF par exemple, un délai de 2 mois est nécessaire pour le traitement du dossier et la demande ne peut pas être anticipée car il faut fournir le bail d'habitation.

Une orientation vers un CHRS à Mâcon, validée par le SIAO pour une personne nécessitant un accompagnement renforcé, reste en attente de place. Enfin, malgré des visites et des échanges avec la structure dédiée aux moins de 25 ans ouverte par Coallia à Chalon-sur-Saône, aucune orientation n'a été finalisée en 2025, certains jeunes exprimant des réticences à revenir vers un hébergement collectif après une expérience en logement diffus.

Coût de l'énergie :

L'augmentation exponentielle des coûts de l'énergie est à prendre en compte lors des recherches de logements. Ce coût rend parfois inaccessible un logement chez un bailleur pour une personne bénéficiant du RSA qu'il soit privé ou social.

Autonomie :

Les personnes orientées en CPH nécessitent un temps d'accompagnement conséquent et de proximité pour développer leur autonomie, notamment en vue d'un accès au logement. Ce travail constitue un enjeu majeur et s'inscrit dans la durée. Dans ce contexte, la dématérialisation croissante des services publics et des démarches administratives renforce les difficultés rencontrées par les personnes accompagnées, souvent confrontées à une fracture numérique importante. Le développement de l'autonomie passe ainsi également par l'acquisition de compétences numériques, un accompagnement qui reste difficile à mettre en œuvre dans les délais impartis et pour lequel peu de dispositifs spécialisés existent sur le territoire.

Santé mentale – physique :

Nous remarquons une hausse des besoins en accompagnement psychologique des personnes accueillies. Les traumatismes liés à l'histoire de vie et au parcours d'asile n'est pas assez pris en charge. Face à la désertification médicale et la difficulté d'accès aux services de santé mentale, le travail est plus long tant sur l'intégration que l'autonomie du public.

Sur l'ensemble du territoire, il apparaît de plus en plus compliqué de proposer des soins médicaux à nos publics. Les médecins ne prennent plus de nouveaux patients, le recours aux services des urgences augmente. Certaines pathologies ne sont donc pas prises en charge ou de façon tardive.

Actions collectives :

Secteur Cluny :

Un repas "cuisine du monde" a été organisé avec le centre social de Cluny ainsi que d'autres services du territoire. Les participants ont pu cuisiner ensemble et partager un repas convivial. Cette activité est réitérée chaque année du fait de son succès et des retours positifs. À plusieurs reprises durant l'année, l'équipe éducative a organisé des repas partagés avec le public accompagné :

- **1^{er} juillet 2025**, les femmes accompagnées par le CPH ont pu participer à l'action 1001 Femmes dans le cadre de la journée de la femme dont le but était d'échanger autour de la place de la femme dans la société française, une journée dédiée au bien-être, à l'écoute de son corps et à la prévention du cancer du sein. Prochainement, une journée avec l'intervention d'une musicothérapeute pour exploration et gestion des émotions sera organisée.
- **1 mardi matin par mois depuis juin** : mise en place d'un lieu d'accueil enfants / parents. Cette action est coconstruite avec les partenaires (AS, PMI...) locaux pour orienter des familles accompagnées de chaque service. Le but étant de créer du lien entre elles. Notre volonté est de proposer des temps de rencontre, d'échange, de jeux et de sociabilisation aux enfants non scolarisés suivis dans nos différents dispositifs. Notre souhait est de compléter les actions existantes et créer un lieu neutre proposant un espace où chacun se sent accepté.

Secteur Mâcon :

Du fait de nombreux changements au sein de l'équipe éducative et d'une réorganisation interne, il n'y a pas eu d'actions collectives mise en place. Il a été privilégié de travailler le lien de confiance avec les personnes accompagnées en individuel qui ont changé à plusieurs reprises de référents sociaux sur l'année

Secteur Louhans :

Des **bénévoles dispensent des cours de FLE chaque semaine** aux personnes présentes sur le CPH et le CADA. Il apparaît difficile pour les personnes du CPH d'y participer du fait des horaires de travail découpés et de se rendre disponible pour les actions collectives.

Les 5 places sont regroupées en chambres individuelles dans un seul logement. Face au manque d'entretien et mauvaise occupation du logement, le référent social a accentué un travail autour de la **gestion de la vie en collectivité, de l'entretien** des logements et des parties communes avec les BPI pour améliorer les conditions de vie.

Suite au changement d'intervenant social en cours d'année, plusieurs projets sont amorcés pour 2026 : atelier de tri des déchets, atelier de cuisine pour apprendre à cuisiner les produits locaux, expression linguistique en lien avec un bénévole des cours de FLE.

Secteur Montceau les Mines – Le Creusot :

Journée mondiale du réfugié le 19 juin 2025 où un événement a été organisé au centre nautique de Montceau les Mines avec la présence de différents partenaires, des animations et une exposition photos sur le thème de la forêt comestible en lien avec Humanity.

Plaintes et réclamations :

Aucune des antennes n'a été sujette à des plaintes ou des réclamations de la part du public accueilli.

Événements indésirables et événements indésirables graves :

Nous avons saisi **une FEI cette année sur l'antenne du Creusot**. Il s'agissait d'un comportement violent entre usagers. Dans une colocation, un homme isolé a signalé des faits de harcèlement sexuels, sans preuve de la part d'un autre colocataire. Il a refusé de déposer plainte. Malgré l'absence de dépôt de plainte, nous avons séparé la colocation et protégé la personne en question. Un avertissement a été notifié au potentiel agresseur. Aucun autre fait de la sorte ne s'est réitéré.

Démarche d'amélioration continue

Bilan des perspectives 2025 :

La **réorganisation interne** a permis d'avoir une nouvelle cheffe de service de compétence. Les **mouvements RH** ont eu comme conséquence l'arrivée de 2 nouveaux collègues / 5 et d'un changement d'organisation pour Mâcon incluant des travailleurs sociaux de l'HUDA pour travailler en trinôme sur les 2 services. Il a donc fallu reprendre les fondamentaux pour permettre la prise de poste de chacun et mobiliser les professionnels pour faire naître une dynamique qui prend du temps du fait de l'isolement des postes CPH sur les antennes (1 travailleur social /antenne sauf Mâcon) et l'éloignement géographique de chaque site. L'essentiel des réunions a été centré sur des temps d'échanges dédiés aux situations et à l'approfondissement des situations en latence pour débloquer les situations.

Le **travail partenarial** est resté au cœur de l'accompagnement ; chaque travailleur social a poursuivi le développement et l'entretien de liens avec les acteurs locaux afin de faciliter les parcours d'insertion des ménages accompagnés. Toutefois, certaines difficultés persistent, notamment en matière d'accès aux soins et d'apprentissage du français, du fait d'un manque de ressources et de solutions adaptées sur certains territoires.

Les actions inscrites dans le projet d'établissement ont continué à être travaillées avec l'équipe. Si la thématique choisie autour du soin s'est retrouvée complexe du fait d'un contexte national sur lequel nous n'avions pas la main, nous avons réorienté notre réflexion autour de l'action "accompagner les enfants dans leur intégration". Comme expliqué en amont, l'instabilité de l'équipe n'a pas permis de la finaliser.

Enfin, l'année 2025 a été marquée par la **mise ne place et le paramétrage du logiciel métier IMAGO** dans le cadre du Ségur du Numérique. Ce logiciel sera déployé sur 2 ans au sein de l'association en 2 vagues. Le CPH fait partie de la première vague pour une mise en place dès janvier 2026. Une des professionnelles a été inscrite en tant qu'ambassadrice pour apporter la spécificité CPH dans le paramétrage. Elle a un rôle d'information, de communication et de formation auprès de ses collègues CPH, de surcroît pour les nouveaux. Ce logiciel va permettre d'optimiser le suivi des personnes accompagnées, faciliter le lien entre les professionnels, de sécuriser les données conformément à la RGPD, d'intégrer les éléments de preuve des dossiers individuels pour l'évaluation qualité, d'avoir une messagerie sécurisée et d'avoir un outil statistique dédié.

Perspectives 2026 :

Plusieurs axes sont programmés pour 2026 :

- **Consolider les dynamiques** engagées et **poursuivre le travail de structuration des pratiques** au sein du dispositif CPH. L'application des nouvelles procédures associatives permettra de faire évoluer et d'améliorer l'accompagnement que nous proposons aux bénéficiaires d'une protection internationale ;
- **Poursuite du travail d'équipe à l'échelle départementale** afin de maintenir un espace d'échanges et de soutien entre professionnels ;
- Finalisation de l'action du projet d'établissement "**Accompagner les enfants dans leur intégration**" ;
- **Engager et suivre le travail de préparation sur l'évaluation qualité** qui est programmée pour septembre 2027. Afin de répondre aux exigences de la HAS sur la participation des usagers, nous accompagnerons les équipes pour **organiser des temps de participation** des personnes accompagnées et ainsi soutenir leur pouvoir d'agir qui fera écho avec notre dernière fiche action du projet d'établissement : "**Développement du pouvoir d'agir des BPI**". Ce travail sera à mettre en place par antenne en mutualisant avec les dispositifs existants le CADA et l'HUDA ;
- Finaliser, sur le territoire de Louhans, le **changement de typologie de logement** pour remplacer le logement de 5 places, complexe à entretenir et énergivore, par **2 logements de plus petite typologie**. Ce choix permettra d'améliorer le cadre de vie et l'intimité de chacun mais également de faciliter le travail collectif du travailleur social. Nous pourrions également dédier un logement pour une colocation de femmes comme le recherche l'OFII.

LEXIQUE

| | |
|-----------------|------------------------------------------------------------------------|
| AGIR : | Accompagnement Global et Individualisé pour l'intégration des Réfugiés |
| AS : | Assistant(e) de Service Social |
| AVDL : | Accompagnement Vers et Dans le Logement |
| BOP : | Budget Opérationnel de Programme |
| BPI : | Bénéficiaire d'une Protection Internationale |
| CADA : | Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile |
| CAF : | Caisse d'Allocations Familiales |
| CEJ : | Contrat Engagement Jeune |
| CHRS : | Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale |
| CIR : | Contrat d'Intégration Républicaine |
| CLEFS : | Calculer Écrire Former Savoir |
| CPH : | Centre Provisoire d'Hébergement |
| DALO : | Droit au Logement Opposable |
| DDETS : | Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités |
| DLS : | Demande de Logement Social |
| DNA : | Dispositif National d'Accueil |
| FLE : | Français Langue Étrangère |
| FSL : | Fonds de Solidarité pour le Logement |
| HU : | Hébergement d'Urgence |
| HUDA : | Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile |
| LAEP : | Lieu d'Accueil Enfants-Parents |
| OFII : | Office Français de l'Immigration et de l'Intégration |
| PACEA : | Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie |
| PIAL : | Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé |
| PMI : | Protection Maternelle et Infantile |
| PRAHDA : | Programme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile |
| RSA : | Revenu de Solidarité Active |
| SAO : | Service d'Accueil et d'Orientation |
| SIAO : | Service Intégré d'Accueil et d'Orientation |
| SICEF : | Service Intégré de la Coordination de l'Emploi et de la Formation |